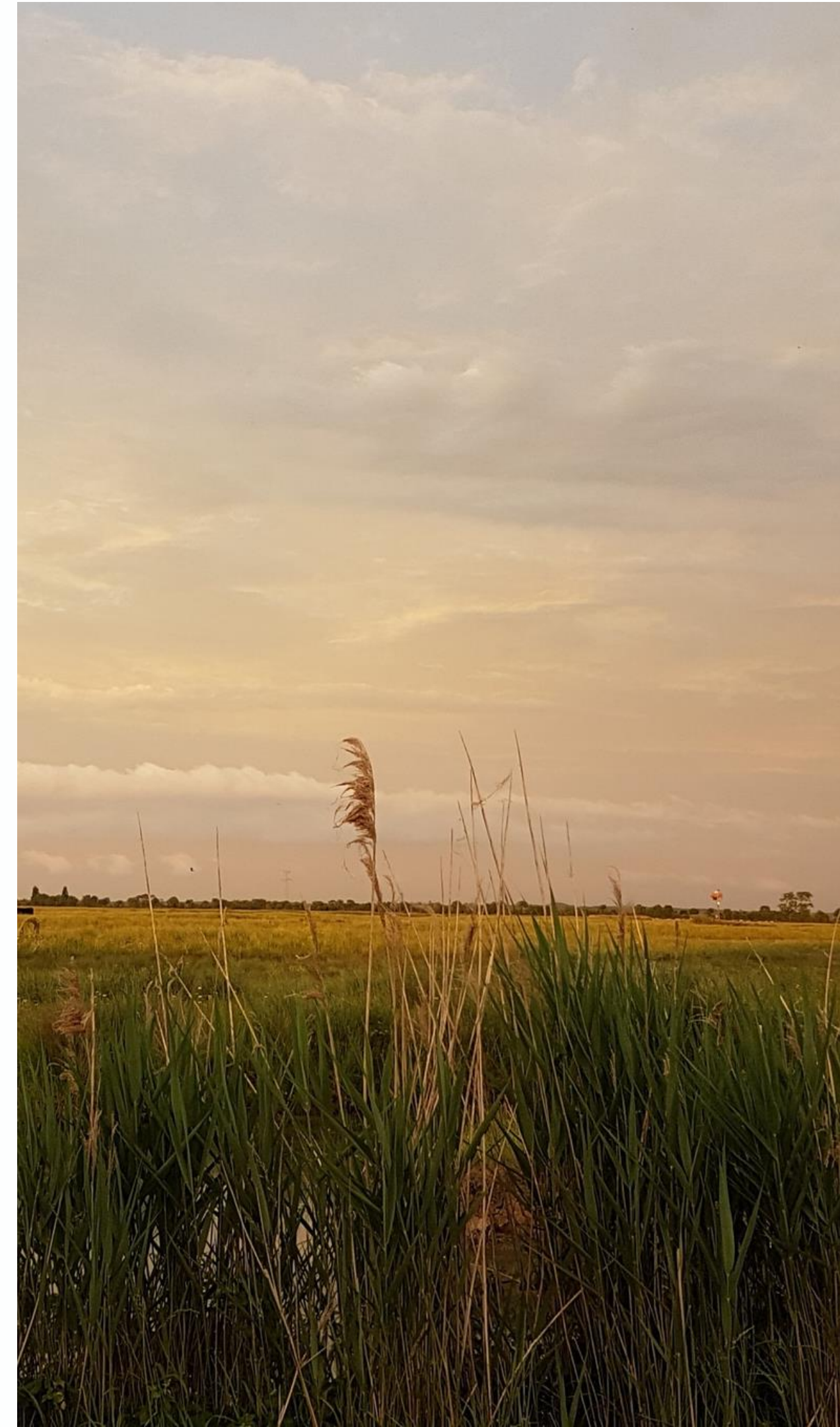


VERS LA FONDATION ESPACES NATURELS DE FRANCE

AGIR POUR LA NATURE
DANS LES TERRITOIRES

Julie BABIN, Fédération des
Conservatoires d'espaces naturels

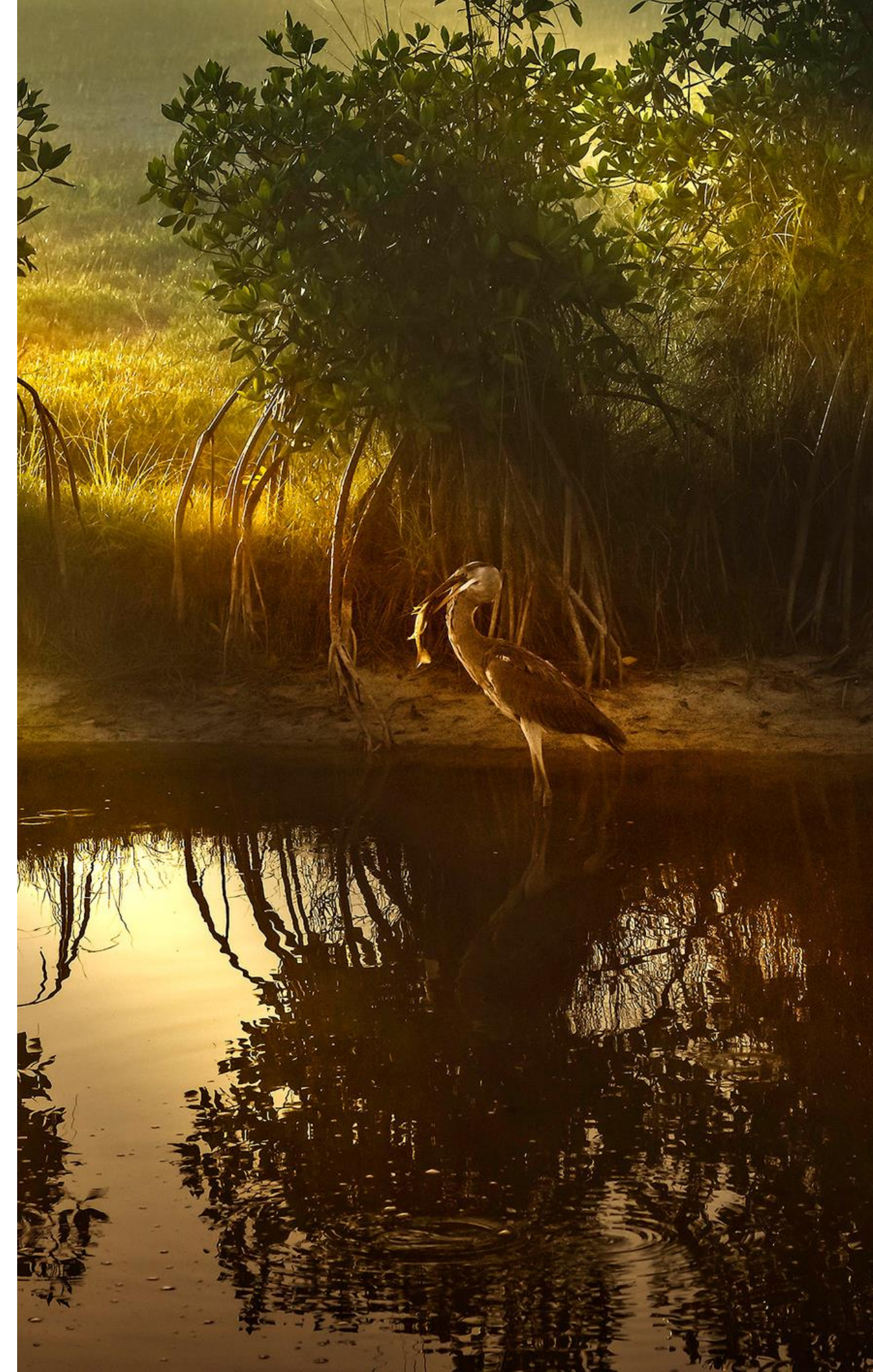


LES VALEURS DE LA FONDATION

Préservation du patrimoine commun de la nation qu'est la biodiversité et plus généralement l'environnement.

Les fondateurs considèrent :

- Essentielle la préservation de la biodiversité et géodiversité pour ce qu'elles sont et les services qu'elles rendent ;
- Indissociable les liens qui existent entre la biodiversité, la préservation des ressources, la santé et le bien-être des populations humaines ;
- Fondamental le rôle d'un réseau d'espaces naturels fonctionnels et cohérents est fondamentale



LES VALEURS DE LA FONDATION

L'un des principales cause d'érosion de la biodiversité est la destruction, l'altération et la fragmentation des habitats naturels, qui sont le support du vivant.

Le maillage d'espaces naturels protégés et gérés est fondamental pour enrayer la perte de biodiversité.

Les sites bénéficieront d'une gestion optimisant leurs potentialités écologiques tout en prenant en compte les activités humaines.

LES FONDATEURS CONSIDÈRENT QUE LES CITOYENS, LES POUVOIRS PUBLICS, LA RECHERCHE ET LES ACTEURS PRIVÉS DOIVENT CONTRIBUER À RELEVER CE DÉFI COLLECTIF.



Les grandes étapes du projet

AUTOMNE 2021

1ers échanges avec le ministère de l'intérieur
réponse aux diverses questions
(opérateur d'état, le bien fondé de la création frup, la différence avec la fédération)

FÉVRIER 2022

Changement

- processus de constitution de la dotation initiale (*transmission au FDD et non FRUP*)
- changement du nom
- suppression des éléments de porosité avec le réseau

20 FEVRIER 2023

Dépôt au Conseil d'Etat du dossier complet avec les actes notariés

JUILLET 2021

Dépôt du dossier au ministère de l'intérieur

DÉCEMBRE 2021

Refonte de

- l'argumentaire
- du modèle économique du lien avec les CEN

Critique de la porosité avec le réseau CEN

PRINTEMPS - ÉTÉ 2022

- Nouvelles délibérations des Cens apporteurs à la dotation initiale
- assemblage des pièces à jour des dernières modifications
- Saisine du notaire pour réalisation des formalités

HIVER 2022

Signature des actes notariés pour constituer la dotation initiale

La dotation initiale



UNE CONSTRUCTION PAR LE RESEAU DES CONSERVATOIRES

Le fonds de dotation doit pouvoir justifier d'un titre de propriété pour pouvoir déposer au Conseil d'Etat.

Valeur minimale de dépôt : 1,5 M€

Dossier depose avec une dotation initiale de

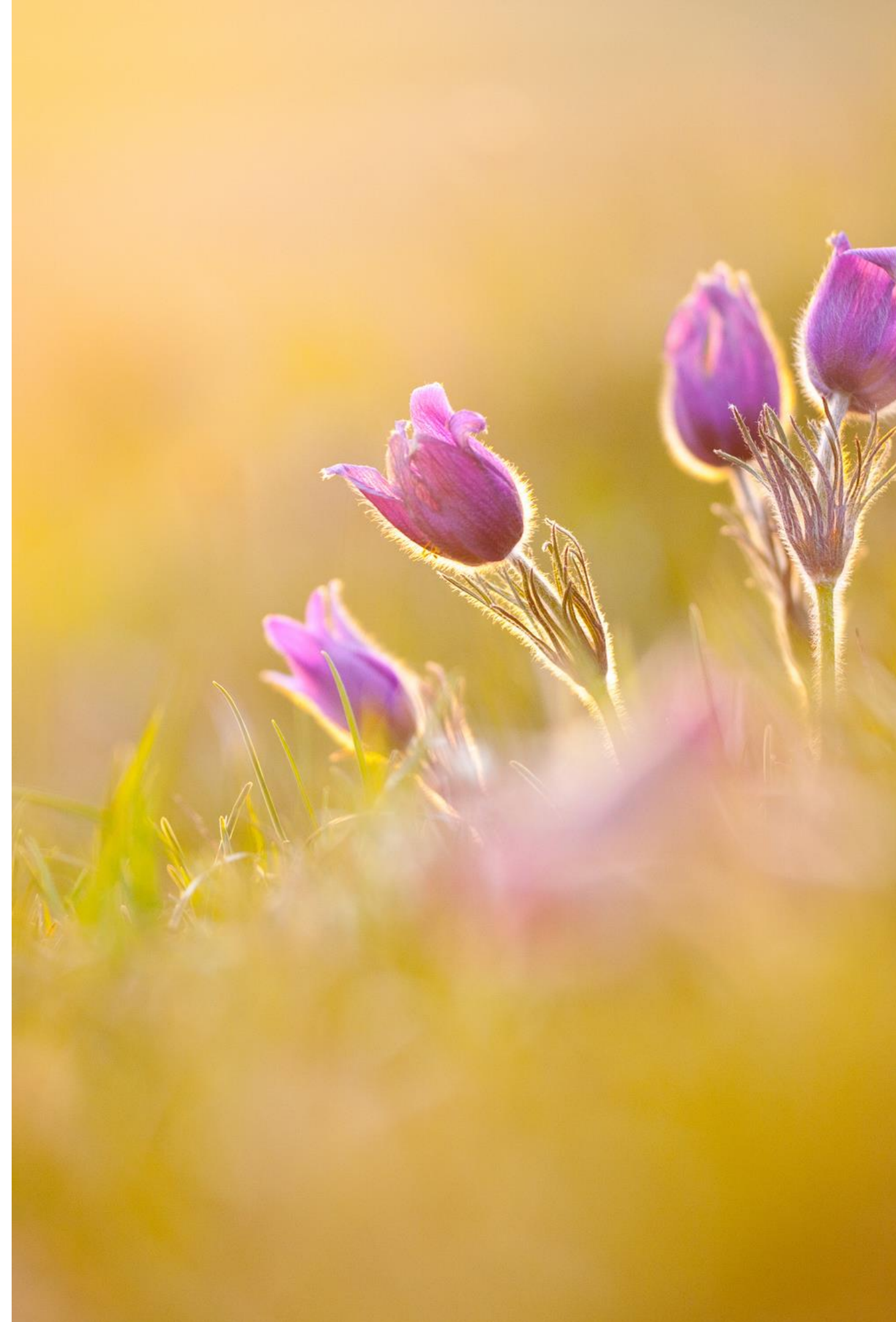
- Surface 387 ha O2 a 74 ca
- Evalué à 1 525 623,23 €

Le foncier place en dotation est inaliénable.
Garantie apportée par un contrôle du Commissaire du
gouvernement et le minsitère de l'intérieur.

Ce qui n'est pas dans la dotation est dans le Fond de reserve.
Les biens peuvent être vendus et les fonds seront utilisés pour
la cause



LES ACTIONS DE LA FONDATION



3 AXES PRINCIPAUX D'ACTION



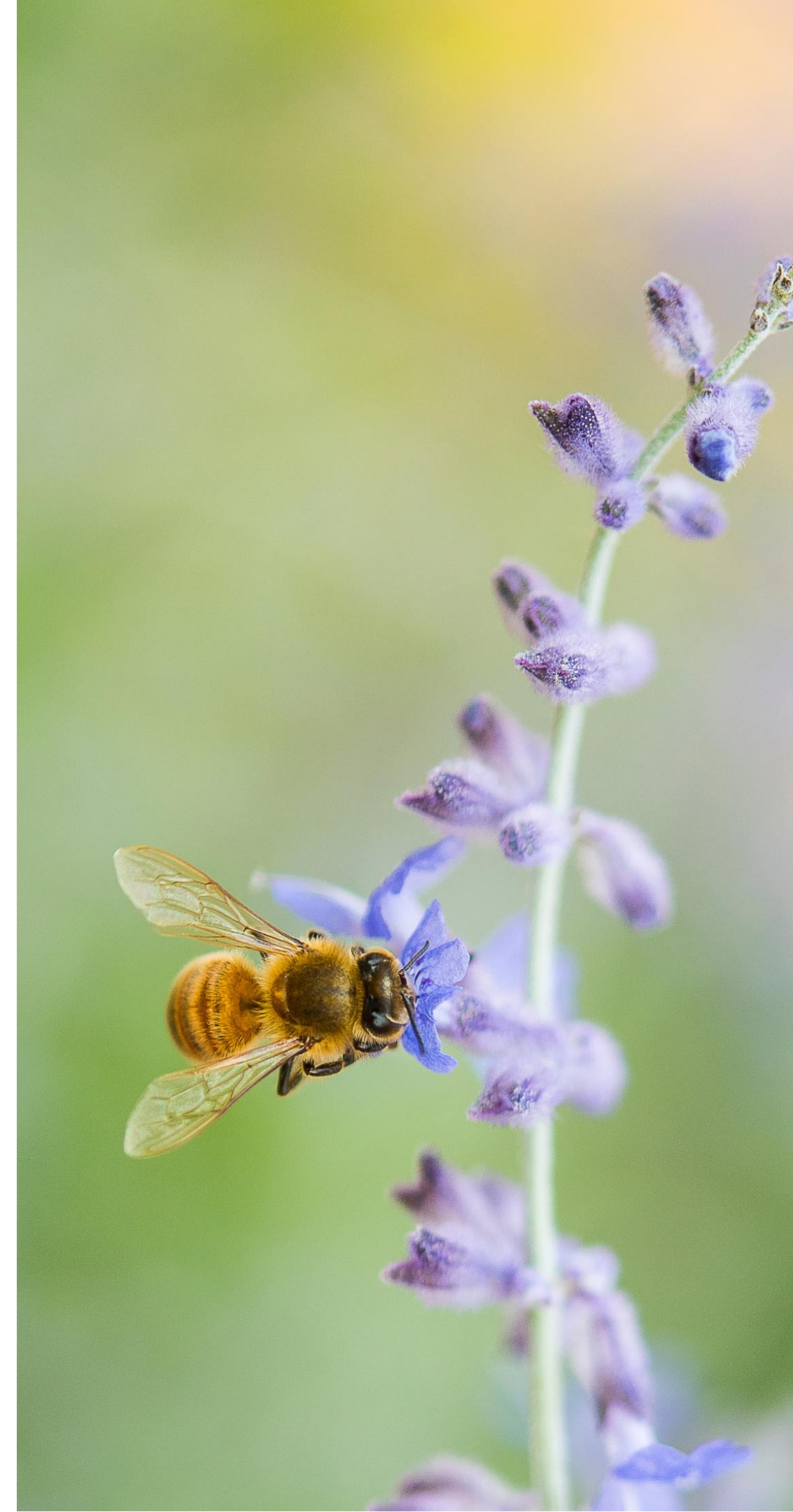
CONSOLIDER UN RÉSEAU ÉCOLOGIQUEMENT
COHÉRENT DE SITES NATURELS PROTÉGÉS
ET GÉRÉS



IMPLIQUER LES ACTEURS ET LES TERRITOIRES
DANS LA CONSERVATION ET LA GESTION
PATRIMONIALE DES ESPACES NATURELS ET DE
LA BIODIVERSITÉ



ACCOMPAGNER LES POLITIQUES FONCIÈRES ET
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE PRÉSERVANT LA
BIODIVERSITÉ





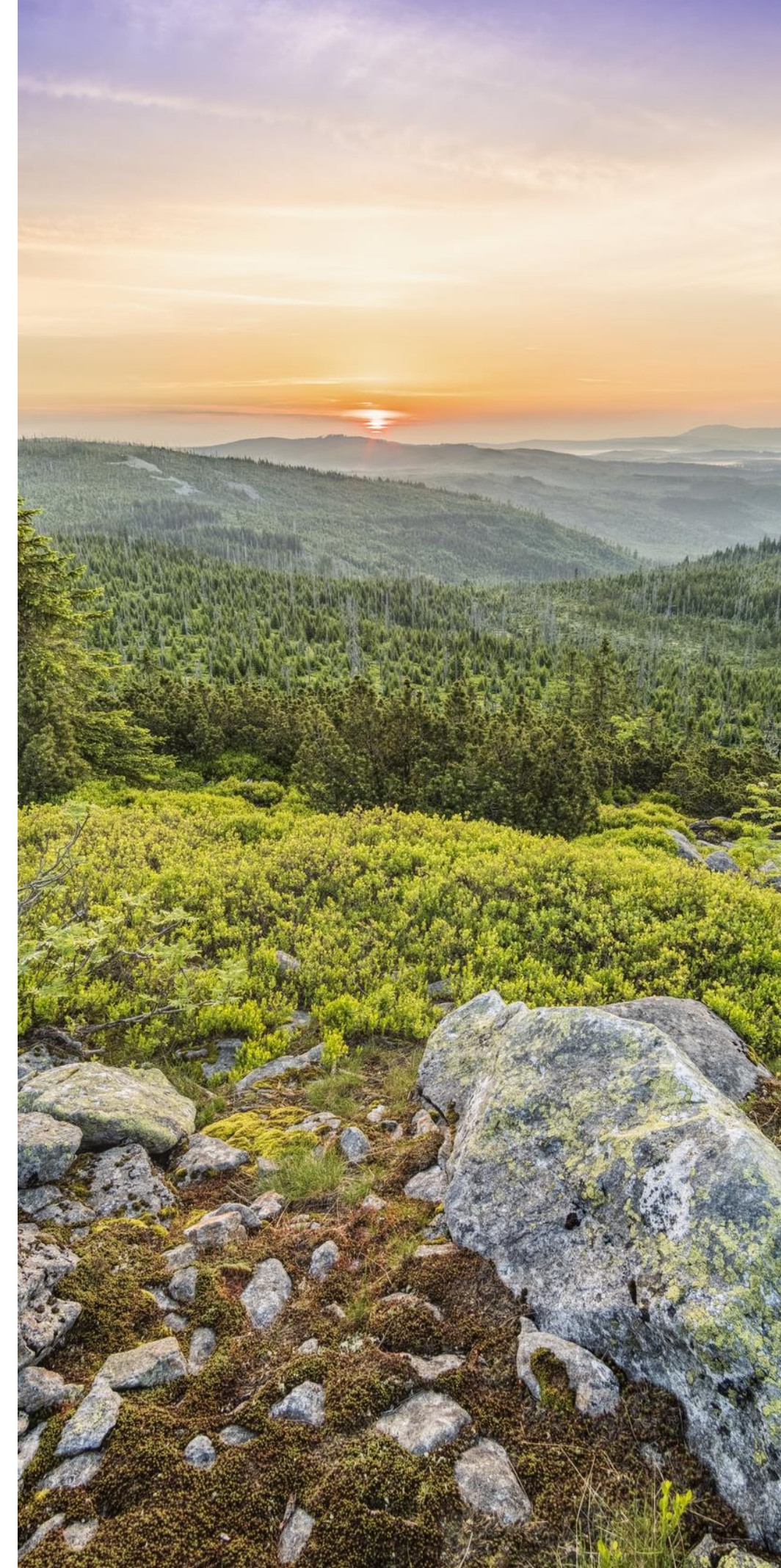
AXE 1 : CONSOLIDER UN RÉSEAU DE SITES

- **Protéger** des sites naturels les mettre en relation et les valoriser dans un **grand réseau national** de sites naturels.
- **Contribuer** au déploiement des trames verte bleue et noire.

Quelle forme pour la contribution de la fondation?

La **propriété en dotation initiale** !

Les sites à la valeur écologique seront abrités dans la dotation initiale.





AXE 2 : IMPLICATION DES ACTEURS ET DES TERRITOIRES

- **Mobiliser et faire participer**

La fondation contribuera à mobiliser et sensibiliser le grand public, les entreprises, des bénévoles, des donateurs et des mécènes.

- **Développer la philanthropie**

Donner la possibilité au mécénat de s'associer à des actions concrètes et lisibles dans les territoires.

- **Expérimenter, innover, et démultiplier**

Permettre la mise à disposition du réseau de site écologiquement cohérent que détient la fondation et le soutien des travaux de recherche scientifique.





AXE 3 : ACCOMPAGNER LES POLITIQUES FONCIÈRES

- Compléter la palette des outils de **protection foncière des espaces naturels**

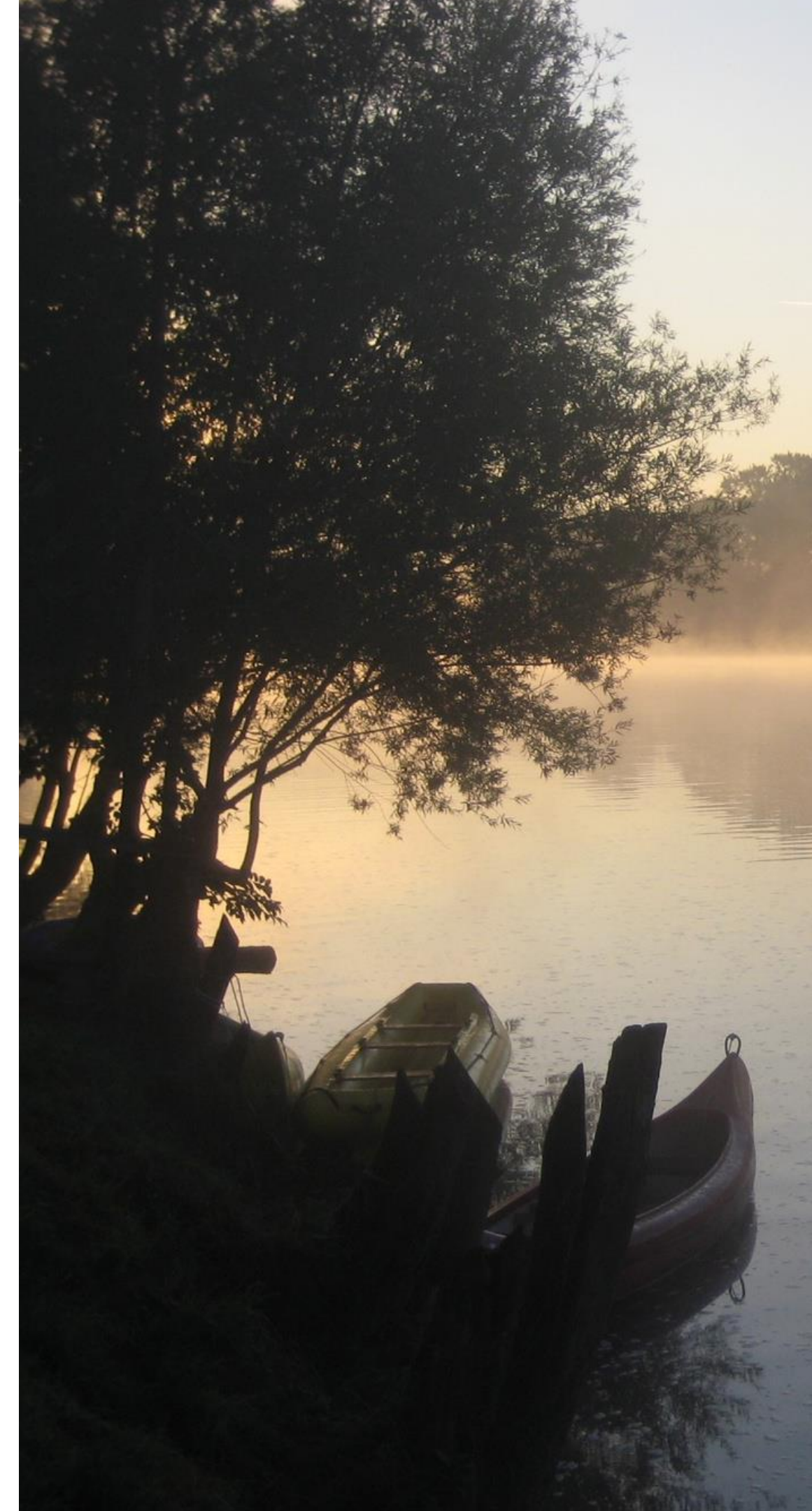
Travail en coordination avec les acteurs fonciers et tout particulièrement celle des Cen.

Cette protection sera offerte à tous les acteurs publics comme privés.

- **Sécuriser** les actions mises en œuvre dans le cadre de la **compensation**

Sécuriser durablement les actions engagées et la destination des espaces supportant la ERC.

Cette garantie pourra être mobilisée pour d'autres démarches innovantes conduite par des citoyens ou entreprises.





LA GOUVERNANCE



3 COLLÈGES

1

Les fondateurs

- Eliane Auburger
- Annie-Claude Raynaud
- Christophe Lépine
- Alain Salvi
- Arnaud Martin

2

Les personnalités qualifiées

- Pierre Weick
- Anne Vourch
- Christine Leneveu
- Daniel Béguin
- Pierre Valentin
- Benoit Grimonprez

3

Les institutionnels

- FPNR
- Fondation Terre de Liens
- Fnsafer
- SNPN

EN RESUME,

Fondation Espaces naturels de France a vocation à être au service de la BIODIVERSITE.

C'est à dire :

- Contribution SNAP, SNB et autres stratégies
- Apportera son soutien à la diversité des acteurs de la biodiversité,
- Les sciences au coeur de son action,
- Confiera la gestion écologique de ses propriétés aux acteurs des territoires

**Ensemble préservons le patrimoine commun
de la nation**



MERCI

